



Catalyseur Furaglas

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Catalyseur Furaglas
Autres moyens d'identification	aucun
Famille du produit	Mélange acide organique
Usage recommandé	Catalyst utilisé pour solidifier la résine Stebbins AR-20-QC.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	092

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 01 de 09

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Hydroréactif.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Phosphate de triéthyle	78-40-0	70 - 80%	N/A	Phosphate d'éthyle
les solutions d'acide phosphorique	7664-38-2	20 - 30%	N/A	Solution d'acide orthophosphorique

Notes

**Cet ingrédient est un composant du mélange complexe.

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition peuvent être retenus en tant que secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 02 de 09

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Donner de grandes quantités d'eau à boire.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : cause une irritation modérée à sévère. Peut brûler la peau. Peut causer des cicatrices permanentes. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau.

En cas de contact avec les yeux : peut causer une grave affection oculaire. Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter. La vapeur irrite aussi les yeux.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Dangers spécifiques du produit

Le contact avec l'eau cause une violente formation d'écume et d'éclaboussures.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : hydrogène inflammable; chlorure d'hydrogène corrosif.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

NE PAS épandre d'eau directement sur le déversement. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : scellés de façon étanche, résistants à la corrosion.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 03 de 09

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Ne jamais ajouter d'eau à un produit corrosif. Toujours ajouter les produits corrosifs lentement à de l'eau FROIDE. Retirer immédiatement tout vêtement mouillé ou fortement contaminé. Faire nettoyer les vêtements avant de les porter de nouveau. Informer le personnel de la blanchisserie des risques liés aux produits. Ne pas emporter les vêtements contaminés à la maison. Éliminer de façon appropriée tout article contaminé, y compris les chaussures, qu'il n'est pas possible de décontaminer. NE PAS les réutiliser.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, sécuritaire et isolée des zones de travail, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
les solutions d'acide phosphorique	1 mg/m3	3 mg/m3	1 mg/m3	3 mg/m3		

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Acide
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	0.5
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Plage d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet (liquide).
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.2

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 04 de 09

Solubilité	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	Pas disponible
Densité en vrac	74.9 lb/ft3 (1200.0 kg/m3)
Tension superficielle	Pas disponible
Température critique	Pas disponible
Conductivité électrique	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Instable dans certaines conditions - voir Conditions à éviter.

Risque de réactions dangereuses

Réagit en présence de : eau, conditions alcalines (pH élevé). Dégage une quantité importante de chaleur.

Conditions à éviter

Conditions alcalines (pH élevé). Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Dégage une chaleur excessive au contact de : eau, bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium). Forme des produits chimiques inflammables au contact de : métaux (p. ex. aluminium).

Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène corrosif; gaz hydrogène inflammable.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire; inhalation.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Phosphate de triéthyle	> 8817 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	1600 mg/kg (lapin)	> 2000 mg/kg (lapin)
les solutions d'acide phosphorique	213 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	1260 mg/kg (lapin)
Acide p-toluènesulfonique		2570 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une corrosion cutanée. Le contact peut causer de la douleur, des rougeurs, des brûlures et des vésications. Peut causer des cicatrices permanentes.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent des lésions oculaires sévères. Le contact cause de

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 05 de 09

graves brûlures accompagnées de rougeurs, de gonflement, de douleur et d'une vision floue. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter. La vapeur irrite aussi les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Cause des dommages aux organes. Selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires, effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

IARC : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.

ACGIH : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH.

NTP : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer.

NTP = National Toxicology Program.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sans danger pour les poissons, les crustacés, selon les essais de toxicité aiguë. Sans danger pour les crustacés, selon les essais de toxicité chronique.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 06 de 09

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Phosphate de triéthyle	> 100 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	350 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
les solutions d'acide phosphorique	3.5pH-3.0pH (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; statique)			

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Phosphate de triéthyle				729 mg/L (21 jours)

Persistence et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Traiter les déchets dans une installation d'élimination approuvée. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U	UN1760	liquide corrosif, n.s.a. (Acide organique)	8	II
OMI (transport maritime)	UN1760	liquide corrosif, n.s.a. (Acide organique)	8	II
IATA (transport aérien)	UN1760	liquide corrosif, n.s.a. (Acide organique)	8	II
TMD au Canada	UN1760	liquide corrosif, n.s.a. (Acide organique)	8	II

Précautions spéciales Veuillez noter : Quantité à déclarer (RQ): (5,000 lb.(2,268 kg.))

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Numéro du guide des mesures d'urgence 154

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 07 de 09

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Clasificación HMIS

Health 3 *

Fire Hazard 2

Reactivity Hazard 0

0 = non significatif, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Élevé

4 = Extrême, * = Chronique.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Ne sont pas spécifiquement énumérés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

Fédéral É-U

CERCLA :

Ce produit, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substance dangereuse en vertu de la Loi sur la responsabilité globale en matière d'indemnisation et d'indemnisation en cas d'incident environnemental (CERCLA, 40 CFR 302). Quantité à déclarer: 5000 lb. (Phosphate de triéthyle). (les solutions d'acide phosphorique)

SARA Title III - Section 302 :

Danger pour la santé aiguë Danger pour la santé chroniques Risques d'incendie Matière corrosive

SARA Title III - Section 313. (les solutions d'acide phosphorique) 85%

State Regulations

Massachusetts Right To Know. (les solutions d'acide phosphorique)

New Jersey Right To Know. (les solutions d'acide phosphorique)

Pennsylvania Right To Know. (les solutions d'acide phosphorique)

California Proposition 65 :

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu dans l'état de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 3 Inflammabilité - 2 Instabilité - 1

FDS préparée par B.E.R.

Numéro de téléphone (315) 782-3000

Date de préparation le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version le 30 juin, 2023

révisée

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4

FDS No. : 092

Date de préparation : le 23 septembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 08 de 09

Indicateurs de révision	Révision 4 Mise à jour: . Contrôles toxicologiques, écologiques et d'exposition/informations sur la protection individuelle ARTICLE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES Mise à jour C.A.S. # Autres informations; examiné et approuvé
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis	REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.

Identificateur du produit : Catalyseur Furaglas - Ver. 4
Date de préparation : le 23 septembre, 2016
Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

FDS No. : 092

Page 09 de 09